


L'AMAP "les Choucas gourmands"

SAISON 2022 - 2023

Du 3 juin 2022 au 28 avril 2023

Soit 46 DISTRIBUTIONS HEBDOMADAIRES

Distribution chaque vendredi de 17H00 à 19H00

 Pas de distribution les 23/12/22 et 30/12/22

chez YANN PIERREL
3 bis chemin des bruyères
88290 THIEFOSSE

Renseignements, problèmes : André 06 26 34 27 34
Ou AMAP 07 89 71 36 96



Entre les producteurs :

GAEC Les champs des coteaux

1 Grande Rue 88120 SAPOIS
06 89 51 05 27 06 32 67 65 13

gaec.leschampsdescoteaux@gmail.com

CONTRAT DE LEGUMES

POUR 1 PETIT / GRAND PANIER HEBDOMADAIRE (à 13,00 ou 22,00 euros)

Et : ... NOM de l'adhérent (e).....

Demeurant :

Tél : Mobile :Email :@

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des légumes et fruits selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap, consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org
- fournir aux abonnés(es) un panier de légumes par semaine sur une base modulable de 46 distributions.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs(trices) pour les visites.

ENGAGEMENT DU (DE LA) CONSOMM-ACTEUR(TRICE) ADHERENT(E) :

- Je m'engage pour une saison de **46 distributions** à venir chercher mes légumes ou à les faire retirer par un tiers.
- J'adhère au principe de l'AMAP et suis tenu(e) au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient(e) de partager les risques (intempéries, ravageurs et maladies) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.
- **Si mes disponibilités me le permettent, j'essaie de venir participer à la préparation des paniers.**

CONDITIONS DE REGLEMENT DU (DE LA) CONSOMM-ACTEUR(TRICE) ADHERENT(E) :

- Prix unitaire du panier : **13,00 €** (petit) ou **22,00 €** (grand)
- Montant total de l'engagement pour la saison : **598 €** ou **1 012 €**
- Le paiement est effectué par **12 chèques maximum**, libellés à l'ordre de **GAEC Les Champs des Coteaux (et non plus Yann Pierrel)** : **11 chèques de 50 euros + un de 48 euros pour le petit panier, et par 11 chèques de 85 euros+ un chèque de 77 euros pour le grand panier.** Afin de limiter le nombre de chèques, il est possible, pour les petits paniers, de faire des chèques de 100€ (ou plus), encaissés tous les deux mois (ou plus). Même chose pour les grands paniers.
- **Les chèques seront collectés au plus tard le 22 avril 2022 (pour les anciens adhérents) par le référent,** puis mis à l'encaissement le 10 de chaque mois, à partir du mois de mai (toujours pour les anciens adhérents). **Les nouveaux adhérents peuvent adhérer après le début de la saison.**

Fait à le

Les producteurs : Yann PIERREL Paul ALEXANDRE

L'adhérent(e) :